



Monsieur le Président,

Etant donné que c'est la première fois que mon pays prend la parole devant la troisième Commission, je voudrais vous féliciter ainsi que votre bureau pour votre élection à la tête de la troisième Commission de la 67^e session de l'Assemblée générale des Nations-Unies

leur juste valeur, les conclusions et les recommandations contenues dans le rapport du

Dans le cadre de cette célébration, le Fonds d'Aide aux Veuves et Orphelins (FONDAVO), mis en place par le Gouvernement depuis 2010, a organisé cette année une conférence consacrée aux mécanismes juridiques pour protéger les veuves

Il convient de signaler que, grâce à l'action du Gouvernement et de la Société civile togolaise, le Code togolais des personnes et de la famille, qui datait de 1980 et qui ne répondait plus à certaines réalités, a récemment été réaménagé et adopté par l'Assemblée Nationale togolaise.

Le nouveau Code constitue une évolution en ce sens qu'il contient un certain nombre de dispositions destinées à réduire les discriminations à l'égard des veuves, notamment en matière de succession et de jouissance du domicile conjugal. Ce Code permet désormais aux femmes de mieux prendre en main leur destin, y compris leur santé reproductive.

Monsieur le Président,

L'absence de planning familial dans les pays en développement constitue un véritable problème de santé publique. En effet, de nombreuses femmes meurent chaque année de causes liées à la grossesse. Or, un grand nombre de ces décès auraient pu être évité s'il y avait eu une prise en charge en amont.

C'est pour cette raison que le Gouvernement togolais, sous l'impulsion de S E M Faure GNASSINGBE, Président de la République, a opté pour l'assurance maladie obligatoire pour tous les fonctionnaires publics et parapublics ainsi que leurs épouses et enfants mineurs. Il a été créé au début de cette année l'Institut National d'Assurance Maladie sur lequel

totalemment en charge toutes les dépenses liées à la santé reproductive de ses assurés

Pour le reste de la population, le Togo a intégré depuis 2 ans dans son programme de développement social, la Campagne d'Accélération pour la Réduction de la Mortalité Maternelle en Afrique (CARMMA), dont les interventions permettent chaque jour d'améliorer la santé des femmes et des enfants